

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**FerCher-Pays Florentais**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2019**



*Hôtel de Communauté FerCher-Pays Florentais*



## SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER-PAYS FLORENTAIS ...	p.3
	<i>Les élus</i> .....	<i>p.4</i>
	<i>Les compétences</i> .....	<i>p.5</i>
	<i>Compétences obligatoires</i> .....	<i>p.5</i>
	<i>Compétences optionnelles</i> .....	<i>p.5</i>
	<i>Les commissions</i> .....	<i>p.6</i>
	<i>Le personnel</i> .....	<i>p.6</i>
II.	LES SITES ET EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX .....	P.7
	<i>Le point info-tourisme / Accueil</i> .....	<i>p.7</i>
	<i>Les campings intercommunaux</i> .....	<i>p.7</i>
	<i>Le Gîte de Plou</i> .....	<i>p.8</i>
	<i>Les chemins de randonnée</i> .....	<i>p.8</i>
	<i>La piscine intercommunale</i> .....	<i>p.9</i>
	<i>L'aire d'accueil des gens du voyage</i> .....	<i>p.10</i>
	<i>La salle omnisports intercommunale</i> .....	<i>p.10</i>
	<i>La ZAC « Les Terres des Brosses »</i> .....	<i>p.11</i>
III.	L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT.....	P.12
	<i>L'eau et l'assainissement collectif</i> .....	<i>p.12</i>
	<i>Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)</i> .....	<i>p.14</i>
IV.	LA VOIRIE .....	p.15
V.	BILAN DES TRAVAUX PAR COMMUNE .....	P.15
VI.	LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2019 .....	p.17
VII.	LA GESTION DE L'URBANISME.....	p.19

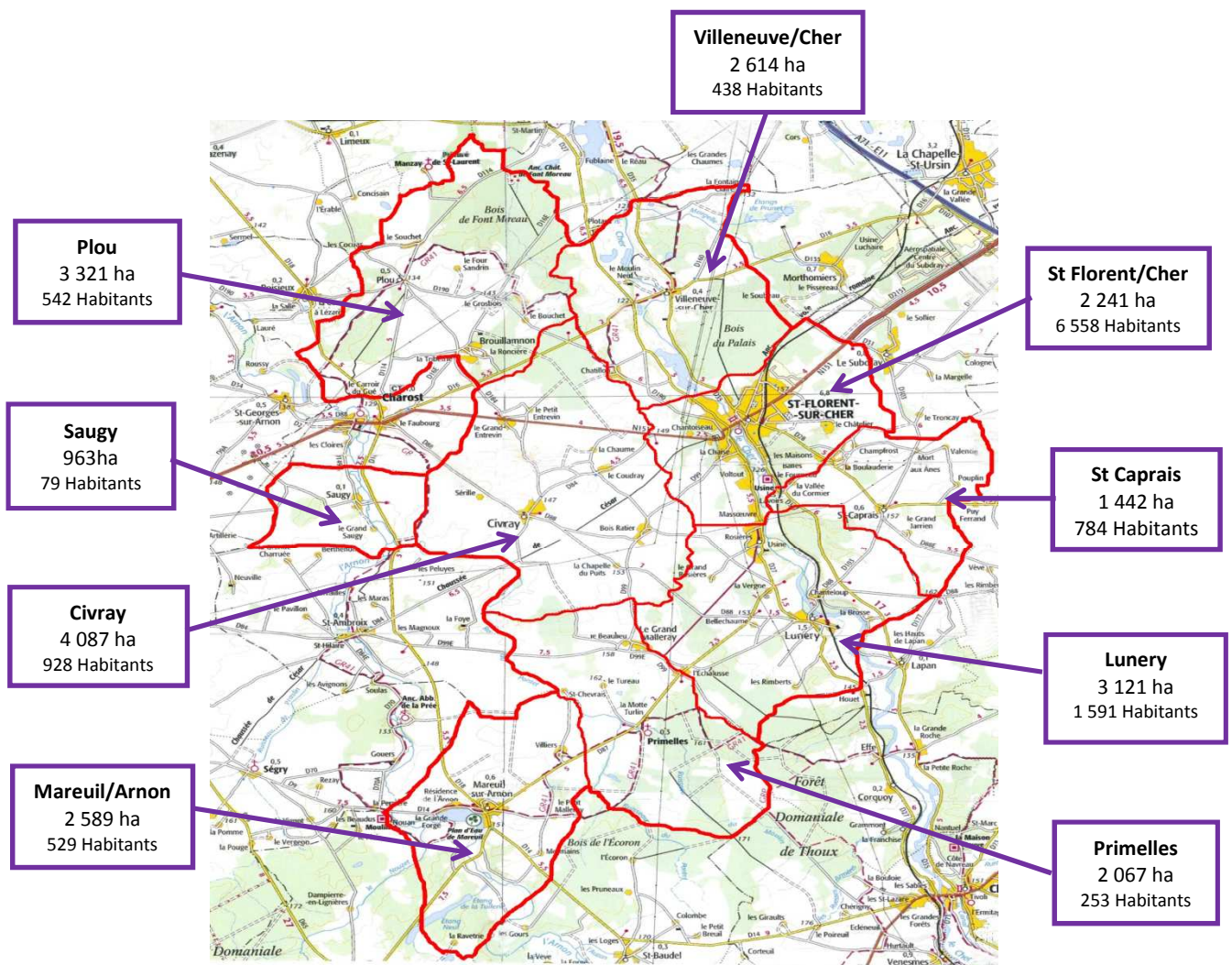
## I. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER-PAYS FLORENTAIS

Situation géographique :

La Communauté de communes FerCher-Pays Florentais a été créée en décembre 2000 et est opérationnelle depuis août 2001.

FerCher-Pays Florentais se situe au Sud-Ouest de Bourges et regroupe neuf communes. Ces dernières sont Saint-Florent-sur-Cher, Lunery, Villeneuve-sur-Cher, Civray, Mareuil-sur-Arnon, Saint-Caprais, Plou, Primelles, Plou et Saugy.

La population totale de FerCher-Pays Florentais est de 11 702 habitants (population totale). Il s'agit de la population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (Source INSEE).



Périmètre actuel de la Communauté de communes

### **1) Les élus :**

Monsieur Jean-Claude BEGASSAT était le Président de la Communauté de communes FerCher-Pays Florentais.

Le Conseil communautaire se compose de 33 délégués dont 28 titulaires et 5 suppléants répartis comme suit :

<b>COMMUNES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPLÉANTS</b>
<b>CIVRAY</b>	3	0
<b>LUNERY</b>	4	0
<b>PLOU</b>	1	1
<b>PRIMELLES</b>	1	1
<b>SAINT-CAPRAIS</b>	2	0
<b>SAINT-FLORENT SUR CHER</b>	14	0
<b>VILLENEUVE SUR CHER</b>	1	1
<b>MAREUIL SUR ARNON</b>	1	1
<b>SAUGY</b>	1	1

En 2019, le Conseil communautaire s'est réuni 7 fois et a approuvé 94 délibérations.

Les délégués en fonction en 2019 ont été élu les 23 avril et 30 mars 2014.

Le Bureau est constitué comme suit :

- Président : Monsieur Jean-Claude BEGASSAT (Conseiller municipal de Saint-Florent-sur-Cher)
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Monsieur Fabrice CHABANCE (Maire de Plou)
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Gilles GONTHIER (Conseiller municipal de Civray)
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Michel HERAULT (Maire de Villeneuve-sur-Cher)
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Bruno DIDELOT (Maire de Lunery)
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Madame Véronique BRISSON (Maire de Mareuil-sur-Arnon)
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Michel BONNET (Maire de Primelles)
- 7<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Daniel JOLY (Maire de Saint-Caprais)
- 8<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Éric AUDEBERT (Maire de Saugy)

## **2) Les compétences :**

Par arrêté n°2019-0992 du 1<sup>er</sup> août 2019, les statuts et compétences de la Communauté de communes ont été mis en conformité :

### **I. Compétences obligatoires**

#### **1.1 Aménagement de l'espace**

##### **Article 1 : Périmètre**

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
  - Etude, réalisation et gestion d'équipements touristiques
  - Infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables
  - Compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du CGCT
  - Les zones d'aménagements concertées
- SCoT et schéma de secteur
- Plan Local d'Urbanisme (intercommunal), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

#### **1.2 Développement économique**

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités artisanales, commerciales, industrielles, tertiaires et touristique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont création des offices de tourisme selon l'article L.134-1 du code du tourisme

#### **1.3 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**

#### **1.4 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

#### **1.5 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement**

### **II. Compétences optionnelles**

#### **2.1 Politique du logement et du cadre de vie**

- OPAH
- Programme Local de l'Habitat

#### **2.2 Création, aménagement et entretien des voies communales d'intérêt communautaire**

#### **2.3 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement élémentaire et préélémentaire d'intérêt communautaire**

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs

## 2.4 Eau potable

## 2.5 Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.224-8

### 3) Les commissions :

Commission Finances : 11 membres, 3 réunions,

Commission Aménagement de l'Espace, Développement Economique et Logement : 8 membres, 1 réunion,

Commission Eau et Assainissement : 8 membres, 6 réunions,

Commission Travaux / Entretien de bâtiments : 5 membres, aucune réunion,

Commission Voirie / Ordures Ménagères : 8 membres, 1 réunion,

Commission Tourisme / Communication : 9 membres, 1 réunion,

Commission Sport et Gestion des Equipements Sportifs : 8 membres, 2 réunions,

Commission Accessibilité aux Personnes Handicapées : 12 membres, 1 réunion,

Commission d'Appel d'Offres : 11 membres, 0 réunion

### 4) Le personnel :

A ses débuts, en 2001, la Communauté de communes était composée de seulement 2 agents.

Les effectifs permanents, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, se décomposent de la façon suivante :

Catégorie	Grade	Général	Eau	Assainissement	Total
A	Attaché Principal	1			1
B	Educateur des APS Ppal de 1 <sup>ère</sup> Cl	3			3
B	Educateur des APS	1			1
B	Technicien Ppal de 1 <sup>ère</sup> Cl	1			1
B	Technicien Ppal de 2 <sup>ème</sup> Cl	1			1
C	Agent de maîtrise Ppal	2	2		4
C	Adjoint administratif Ppal de 1 <sup>ère</sup> Cl	5	1	1	7
C	Adjoint administratif	1	2		3
C	Adjoint technique Ppal de 1 <sup>ère</sup> Cl			1	1
C	Adjoint technique Ppal de 2 <sup>ème</sup> Cl	5	3	1	9
C	Adjoint technique	1	3		4
C	Adjoint technique TNC 28h		1		1
C	Adjoint technique TNC 17h30	1			1
	<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>37</b>

Le temps de travail est de 35 heures. Il n'y a pas d'avantages en nature.

En 2019, deux départs en retraite sont actés pour le premier trimestre 2019. Un poste a été remplacé par redéploiement interne et un sera remplacé par un recrutement externe.

## II. LES SITES ET EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

### 1) Le point info-tourisme/ Accueil :

Les portes du point info-tourisme sont ouvertes toute l'année.

### 2) Les campings intercommunaux (Lunery et Villeneuve-sur-Cher) :

#### Fréquentation du camping de Lunery – saison 2019

Dates d'ouverture	Du 18 juin au 2 septembre 2018	Du 17 juin au 1 <sup>er</sup> septembre 2019
Janvier		
février		
mars		
avril		
mai		
juin	15	14
juillet	61	22
août	54	40
septembre		
octobre		
novembre		
décembre		
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>76</b>

#### Fréquentation du camping de Villeneuve-sur-Cher – saison 2019

Dates d'ouverture	Du 18 juin au 2 septembre 2018	Du 17 juin au 1 <sup>er</sup> septembre 2019
janvier		
février		
mars		
avril		19
mai		1
juin	39	2
Juillet	229	0
août	241	0
septembre	212	4
octobre		
novembre		
décembre		
<b>Total</b>	<b>721</b>	<b>26 randonneurs</b>

Sur volonté de la commune de Villeneuve-sur-Cher, le camping n'a pas été ouvert aux campeurs. Seul le maintien de l'hébergement réservé aux randonneurs était souhaité par la commune. La Communauté de communes a donc suivi la requête de Villeneuve-sur-Cher.

### **3) Le Gîte de Plou**

Ouvert toute l'année, le gîte de Plou rencontre un franc succès depuis sa création en 2003. Ce dernier est géré depuis son ouverture par un agent intercommunal en qualité de régisseur.

#### **Les locations du gîte intercommunal de 2017 à 2019**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Nombre de Jours de Location sur les 365 Jours de l'Année	258 jours	305 jours	266 jours
Nombre de week-ends de location sur les 52 week-ends de l'année	48 week-ends	47 week-ends	35 week-ends
Nombre de contrats de location	188 contrats	165 contrats	126 contrats
Nombre de nuitées	2319 nuitées	2624 nuitées	2526 nuitées
Nombre d'annulations de contrats	26	10	8
Nombre de locations relouées après annulation	9	5	2
Nombre de locations non relouées après annulation	17	5	6
Nombre d'acomptes gardés	0	0	2
Nombre de mails reçus			
Nombre de petits déjeuners	10	10	
Nombre options ménage	22	20	15
Nombre options draps	27	16	7
Nombre options locations verres	5	9	3
Nombre options panier repas	1	3	
Taux d'occupation	21,90%	24,98%	23,86%

### **4) Les chemins de randonnée :**

La gestion des chemins de randonnée a été transférée à l'intercommunalité suite à la dissolution du Syndicat de Développement Touristique. Le balisage et l'entretien des circuits sont assurés bénévolement par un élu de la commune de Plou avec l'aide occasionnelle du personnel de FerCher-Pays Florentais.

Les distances des parcours sur les 9 communes : Civray : 14 Km, Lunery : 14 Km – 15 Km – 11 Km, Mareuil-sur-Arnon : 5 Km – 8 Km – 10 Km, Plou : 4 Km- 5 Km – 8 Km – 10 Km – 20 Km, Primelles : 10 Km, Saint-Caprais : 12 Km, Saint-Florent-sur-Cher : 5 Km – 6 Km – 10 Km, Saugy : 6 Km, Villeneuve-sur-Cher : 3 Km – 10 Km

### 5) La piscine intercommunale

La piscine intercommunale de Saint-Florent-sur-Cher a été transférée à la Communauté de communes FerCher-Pays Florentais au 1<sup>er</sup> janvier 2003.



### Piscine intercommunale : Entrées du public 2019

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
Adultes	214	202	343	322	222	443	578	462	240	274	164	108	3572
Séniors	7	3	5	3	2	3	1	0	7	9	4	3	47
Enfants	70	129	189	219	161	470	759	432	108	177	72	61	2847
Etudiants	9	4	14	15	34	29	44	39	5	10	4	4	211
Demandeur emploi	2	8	6	9	2	14	31	9	8	9	5	4	107
ABTS Adultes	375	321	495	390	434	435	398	468	420	551	480	318	5085
ABTS Enfants	29	55	97	83	85	115	249	102	71	113	95	59	1153
ABTS Séniors	33	27	46	40	43	46	11	0	24	46	62	51	429
ABTS Familles	4	6	15	11	2	39	12	16	14	20	6	7	152
ABTS Etudiants	6	3	2	11	0	9	10	8	4	3	5	3	64
ABTS Demandeurs emploi	40	25	34	37	25	30	39	17	21	28	20	10	326
Aquatonic 11h mardi	184	149	215	180	168	151	0		70	146	179	120	1562
Aquaform vendredi 16h	0	0	86	21	52	48	0		38	45	67	31	388

Aquagrand bain vendredi 12h	61	46	112	30	79	63	0		38	70	99	58	656
Aquaform jeudi 16h	173	118	161	113	139	145	0		62	107	144	87	1249
Moins de 6 ans	28	45	67	55	33	88	135	149	43	67	45	18	773
Gendarmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	3	0	6	14	0	29	18	8	15	2	0	0	95
Fercher	1	5	6	2	1	1	4	3	0	1	0	0	24
Pompiers	3	29	9	2	1	8	8	11	8	45	12	41	177
<b>TOTAL</b>	<b>1242</b>	<b>1175</b>	<b>1908</b>	<b>1557</b>	<b>1483</b>	<b>2166</b>	<b>2297</b>	<b>1724</b>	<b>1196</b>	<b>1723</b>	<b>1463</b>	<b>983</b>	<b>18917</b>
<i>Recettes entrées public</i>	3970,00€	3062,50€	5205,50€	3796,00€	3854,50€	5607,00€	4321,00€	3318,00€	4020,50€	5127,00€	4828,50€	3021,50€	50132,00€

#### 6) L'aire d'accueil des gens du voyage :

L'aire d'accueil des gens du voyage compte 20 emplacements.

La Communauté de communes a confié la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à l'entreprise VAGO.

#### **Nombre total de places occupées par mois en 2019**

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
241	139	142	165	165	60	73	129	263	337	460	508
<b>TOTAL = 2 682</b>											

L'aire d'accueil des gens du voyage a été fermée du vendredi 19 juillet 2019, 12h00, jusqu'au lundi 5 août 2019, 9h00, pour cause de travaux de réfection, et ce par arrêtés n°2019/85.

#### 7) La salle omnisports intercommunale



La construction de la Salle Omnisports Intercommunale à Saint-Caprais, commencée en septembre 2013, est aujourd'hui terminée. La cérémonie d'inauguration officielle a eu lieu le samedi 19 septembre 2015.

Ce complexe comprend un gymnase, associant un espace multisports, trois courts de tennis modulables, un terrain de badminton, un terrain de basket, un autre de hand-ball ainsi que des annexes réunissant des vestiaires, des sanitaires et un hall d'entrée.

La Communauté de Communes a privilégié le matériau bois qui apporte une réponse naturelle aux nouvelles exigences environnementales et thermiques de la construction.

L'ossature principale a été réalisée en bois lamellé-collé qui représente un volume global de 102 m<sup>3</sup> pour l'ensemble de la réalisation. Le volume des ossatures bois représente 863 m<sup>3</sup>. La surface totale du bâtiment est de 2 230 m<sup>2</sup>, dont 1 950 m<sup>2</sup> pour la salle de sports et 280 m<sup>2</sup> pour les annexes.

La Communauté de Communes a choisi un sol unique en résine polyuréthane résistant et facile à entretenir, pouvant convenir à la pratique des différents sports et permettant ultérieurement des traçages complémentaires.

Cette salle concrétise la volonté des élus intercommunaux de maintenir et développer une pratique sportive locale et de conforter, à travers le sport, un esprit communautaire. Les trois clubs de tennis présents sur le territoire de FerCher : Saint-Florent, Plou et Rosières ont collaboré en ce sens, en créant une école de tennis commune le samedi matin.

Autres les clubs de tennis, les clubs de badminton et de basket ainsi que les enfants de l'Ecole de Saint-Caprais fréquentent quotidiennement la Salle Omnisports.

Le Conseil Régional a contribué à cette réalisation à hauteur de 426.500 € et l'Etat à hauteur de 150.000€ sur un coût global de 2.688.000 € TTC (aménagements extérieurs compris).

#### **8) La ZAC « Les Terres des Brosses » :**



La réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Terres des Brosses est un projet d'aménagement à l'initiative de la Communauté de communes FerCher-Pays Florentais dans le cadre de sa compétence économique.

Cette zone vise à accueillir des activités artisanales, commerciales, tertiaires et industrielles non polluantes.

**Les travaux d'aménagement de la première tranche sont à ce jour achevés. Les terrains sont viabilisés et prêts à être commercialisés.**

La ZAC Terres des Brosses s'intègre parfaitement dans son environnement en se connectant à l'espace urbain et au réseau de communication.

Elle s'inscrit en continuité de la zone d'activité existante tout en respectant l'entrée de ville de Saint-Florent-sur-Cher qui est traité de manière qualitative.

Les entreprises intéressées pour une implantation sur la ZAC Terres des Brosses peuvent prendre rendez-vous auprès de la Communauté de communes FerCher-Pays Florentais.



### III. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT :

#### 1) L'eau et l'assainissement collectif :

La Communauté de communes a pris la compétence eau et assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour les communes de Lunery et Villeneuve-sur-Cher. Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, FerCher-Pays Florentais a repris les compétences eau et assainissement pour les communes de Saint-Florent-sur-Cher, Civray, Plou et Saint-Caprais.

Le territoire desservi, pour ce qui est de l'eau : Civray, Lunery, Plou, Saint-Caprais, Saint-Florent-sur-Cher, Villeneuve-sur-Cher.

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne y compris les résidents saisonniers domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 6 009 abonnés au 31/12/2019 (6 019 au 31/12/2018).

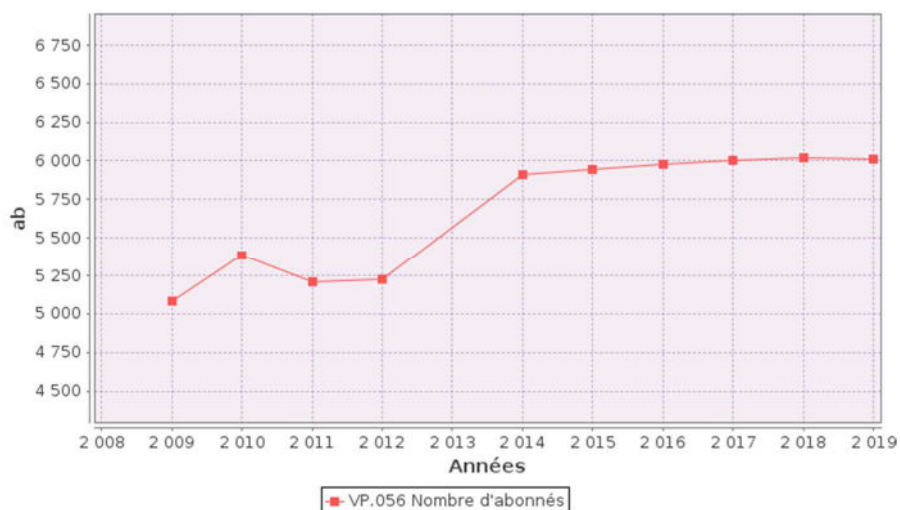
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
<b>Total</b>	<b>6 019</b>	<b>6 009</b>	<b>-0,2%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 27,53 abonnés/km au 31/12/2019 (27,58 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,89 habitants/abonné au 31/12/2019 (1,89 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 87,67 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019. (93,94 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018).



Pour ce qui est de la compétence assainissement collectif, le territoire desservi est le suivant : Civray, Lunery, Plou, Primelles, Saint-Caprais, Saint-Florent-sur-Cher, Villeneuve-sur-Cher, Mareuil-sur-Arnon.

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne y compris les résidents saisonniers domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement

Le service public d'assainissement collectif dessert 8 747 habitants au 31/12/2019 (8 747 au 31/12/2018).

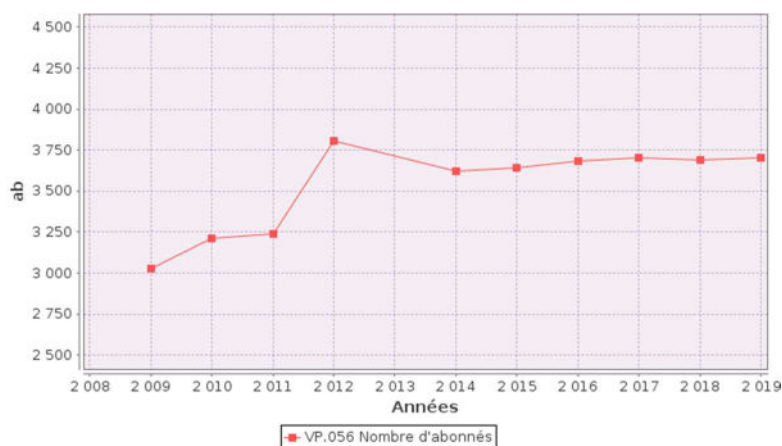
Le service public d'assainissement collectif dessert 3 705 abonnés au 31/12/2019 (3 692 au 31/12/2018). La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
<b>Total</b>	<b>3 692</b>	<b>3 705</b>	<b>0,3%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 4 000.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 56,9 abonnés/km au 31/12/2019. (56,7 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,36 habitants/abonné au 31/12/2019. (2,37 habitants/abonné au 31/12/2018).



### **Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :**

Mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, ce service fonctionne avec 3 agents. Ils conseillent, et accompagnent les particuliers dans la mise en place de leurs installations d'assainissement non collectif, puis contrôlent ces dernières. Il ne s'agit pas de prescripteurs.

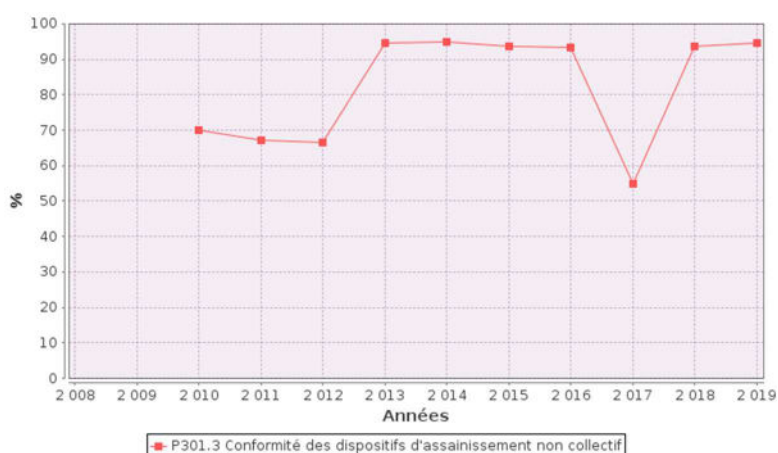
Sept communes sont gérées en régie par la Communauté de communes FerCher-Pays Florentais. Le Syndicat Mixte Eau et Assainissement de Lapan (SMEAL) gère les communes de Mareuil-sur-Arnon et Saugy.

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

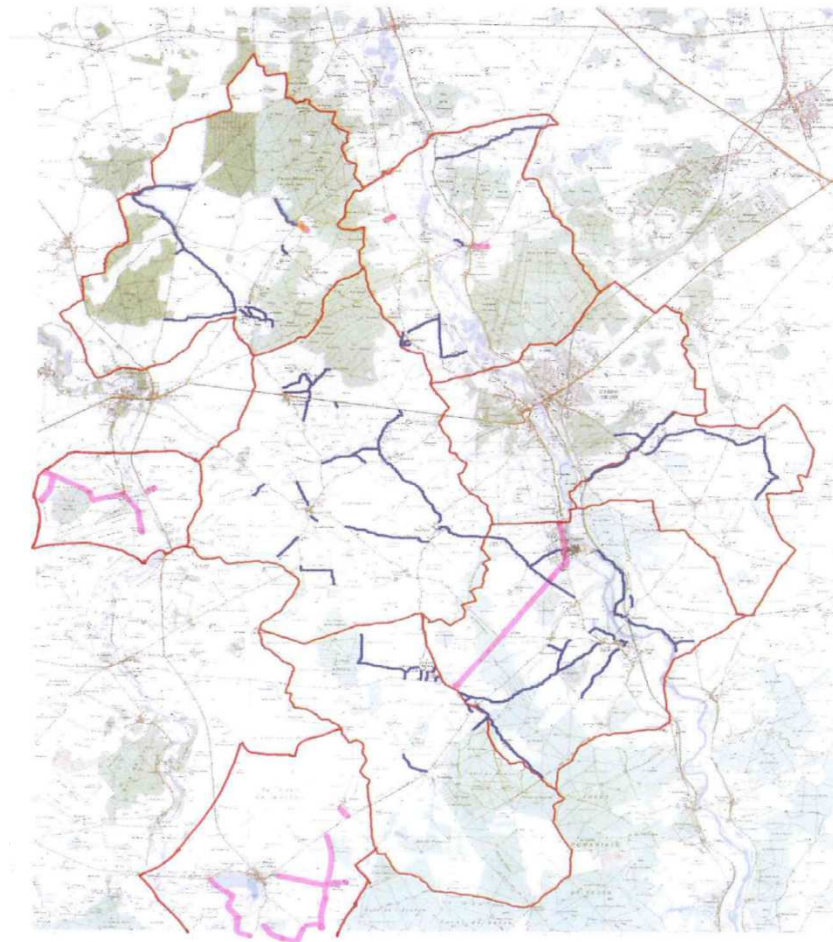
Le service public d'assainissement non collectif dessert 4 164 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 11 375.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 36,61 % au 31/12/2019. (36,32 % au 31/12/2018).

	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2019</b>
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 759	1 930
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 880	2 039
Taux de conformité en %	93,6	94,7



#### IV. LA VOIRIE



*Le linéaire des voies intercommunales est de 86 773 mètres*

#### V. BILAN DES TRAVAUX PAR COMMUNE

##### **Civray**

###### Voirie :

La réfection de la tranchée se trouvant sur la Voie Communale n°2020 – raccordement éolien – qui s’était affaissée et la reprise de voirie le long du chemin ont été réalisées.

La reprise des rives de chaussée en grave de la VC n°208 a été réalisée dans le cadre d’une opération de travaux de réfection des rives sur l’ensemble des voies communautaires.

##### **Lunery**

###### Voirie :

La Réfection d’une partie de la voirie de la VC n°212 dit de La Brosses a été réalisée cette année sur 450 mètres.

La reprise des rives de chaussée en grave de la VC n°207 de Lunery au Grand Malleray et VC n°102 de La Vergne vers Bos Ratier a été réalisée dans le cadre d’une opération de travaux de réfection des rives sur l’ensemble des voies communautaires.

## **Mareuil-sur-Arnon**

### Voirie :

Une opération de pontage de fissures a été réalisée cette année sur les voies communales VC 3 et 4 de Bagnoux à Villiers pour un linéaire de 2 000 mètre.

La reprise des rives de chaussée en grave de la VC n°4 de Bagnoux à Villiers va être réalisée fin 2019, dans le cadre d'une opération de travaux de réfection des rives sur l'ensemble des voies communautaires.

## **Plou**

Il n'y avait pas de projet pour 2019 nécessitant une coordination entre FerCher et la commune.

## **Primelles**

### Eau et assainissement :

Le diagnostic du réseau d'eau potable dans la traverse du Grand Malleray a été réalisé.

Les branchements AEP étant en PVC, il n'y a pas eu besoin d'effectuer un contrôle plomb.

### Voirie :

Les travaux de purge sur une partie des affaissements de chaussée de la VC n°204 dite du Tureau, ont été réalisés en 2019 sur 181 mètres.

## **Saint-Caprais**

### Eau et assainissement :

Le renouvellement de la canalisation d'AEP a été réalisé entre la sortie de l'agglomération de Saint-Caprais et Le Grand Jarrien.

### Voirie :

La reprise des rives de chaussée en grave de la VC n°203 de la mort aux ânes à Champfrost a été réalisée dans le cadre d'une opération sur l'ensemble des voies communautaires.

## **Saint-Florent-sur-Cher**

Il n'y avait pas de projet pour 2019 nécessitant une coordination entre FerCher et la commune.

## **Saugy**

Il n'y avait pas de projet pour 2019 nécessitant une coordination entre FerCher et la commune.

## **Villeneuve-sur-Cher**

### Eau et assainissement :

L'ancien clapet au carrefour Villeneuve/Charost a été enlevé.

### Voirie :

La reprise des rives de chaussée en grave de la VC n°4 dit Chemin de La Lande a été réalisée dans le cadre d'une opération de travaux de réfection des rives sur l'ensemble des voies communautaires.

## VI. LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2019

### MARCHES DE FOURNITURES

N° marché	Attributaire	Code postal	Objet du marché	Date du marché
<b>MONTANT de 25 000 € HT à 90 000 € HT</b>				
			<b>NEANT</b>	
<b>MONTANT de 90 000 € HT à 221 000 € HT (ou jusqu'à 144 000 € HT selon le type d'établissement public)</b>				
			<b>NEANT</b>	
<b>MONTANT supérieur à 221 000 € HT (ou de 144 000 € HT et plus selon le type d'établissement)</b>				
			<b>NEANT</b>	

### MARCHE DE SERVICES

N° marché	Attributaire	Code postal	Objet du marché	Date du marché
<b>MONTANT - de 25 000 € HT</b>				
2019/01/BA-1	Cabinet VERLIAT	18290	Mission SPS : Travaux de réhabilitation des ouvrages d'assainissement et construction d'une nouvelle station d'épuration à Mareuil-sur-Arnon 18290	28/02/2019
2019/01/BA-2	Cabinet VERLIAT	18290	Mission SPS : Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Florent-sur-Cher	08/03/2019
2019/02/BA	GINGER CEBTB	45073	Etude géotechnique pour la construction d'une station d'épuration et d'un poste de refoulement à Mareuil-sur-Arnon 18290	01/03/2019
2019/03/2019	AGENDA DIAGNOSTICS	58300	Diagnostic amiante et plomb avant démolition de la STEP de Mareuil	20/03/2019
2019/05/BA	NEUILLY S.A.S.	18500	Relevé topographique dans le cadre des études préalables à la création d'un réseau d'évacuation des eaux de vidange du réservoir Le Breuil à Saint-Florent-sur-Cher	30/06/2019
2019/04/BG	OPTI SECURITE	36100	Maintenance et télésurveillance des systèmes d'alarmes intrusion	01/10/2019
2019/06/BA	ADIAG SAS	77600	Mission de repérage des enrobés contenant de l'amiante et HAP avant réalisation des travaux de la STEP et de divers réseaux sur Saint-Florent-sur-Cher	15/11/2019
<b>MONTANT de 25 000 € HT à 90 000 € HT</b>				
2019/01/BG	SMACL	79031	Marché Service d'Assurances IARD Lot 1 : Dommage aux biens, Lot 2: responsabilité civile; Lot 3 : Flotte automobile & accessoires	10/12/2019
2019/01/2019	2 C COURTAGE	65000	Marché Service d'Assurances IARD Lot 4 : Protection juridique et Défense pénale	10/12/2019
2019/02/BG	SOFAXIS	18110	Marché de prestation d'assurance des Risques Statutaires	04/12/2019
<b>MONTANT de 90 000 € HT à 221 000 € HT (ou jusqu'à 144 000 € HT selon le type d'établissement public)</b>				
			<b>NEANT</b>	
<b>MONTANT supérieur à 221 000 € HT (ou de 144 000 € HT et plus selon le type d'établissement)</b>				
2019/05/BG	TOTAL DIRECT ENERGIE	92400	Fourniture et acheminement d'électricité et services associés aux points de livraison des adhérents du GIP Approllys Centre'Achats - lot 1, Points de livraison C5 ayant des puissances souscrites inférieures ou égales à 36 KVA sur le périmètre ENEDIS	05/09/2019
2019/06/BG	ENGIE	45056	Fourniture et acheminement d'électricité et services associés aux points de livraison des adhérents du GIP Approllys Centre'Achats - Lot2, Points de livraison C2-C3-C4 ayant des puissances souscrites supérieures à 36 KVA sur le périmètre ENEDIS	05/09/2019

MARCHES DE TRAVAUX

N° marché	Attributaire	Code postal	Objet du marché	Date du marché
<b>MONTANT de - 25 000 € HT</b>				
2019/03/BG2	SARL TTLM	36260	Travaux des rives de chaussée 2019	23/07/2019
<b>MONTANT de 25 000 € HT à 90 000 € HT</b>				
2019/01/BE	VONROLL HYDRO CENTRE	67600	Achat et mise en place de 50 prélocalisateurs acoustiques	07/11/2019
<b>MONTANT de 90 000 € HT à 5 548 000€ HT</b>				
2019/04/BA	JEAN VOISIN SAS	37360	Lot 1 : construction de la nouvelle station d'épuration et d'un poste de refoulement : Travaux de réhabilitation des ouvrages d'assainissement et construction d'une nouvelle station d'épuration à Mareuil-sur- Arnon 18290	11/09/2019
	ATEC Réhabilitation SAS	22170	Lot 2 : Réhabilitation des réseaux par chemisage : Travaux de réhabilitation des ouvrages d'assainissement et construction d'une nouvelle station d'épuration à Mareuil- sur-Arnon 18290	26/08/2019
	SADE CGTH	63100	Lot 3 : Réhabilitation des réseaux en tranchée ouverte : Travaux de réhabilitation des ouvrages d'assainissement et construction d'une nouvelle station d'épuration à Mareuil-sur-Arnon 18290	02/08/2019
	SOA SA	37320	Lot 4 : Contrôles de réseaux et de compactage : Travaux de réhabilitation des ouvrages d'assainissement et construction d'une nouvelle station d'épuration à Mareuil- sur-Arnon 18290	05/08/2019
2019/03/BG	EUROVIA CENTRE LOIRE	18570	Travaux de voirie 2019 : Remise en état de diverses voies	26/08/2019
<b>MONTANT supérieur à 5 548 000 € HT</b>				
			NEANT	

## VII. LA GESTION DE L'URBANISME

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a débuté en novembre 2016.

Le cabinet d'études ASTYM, en groupement avec Catherine AUBEL (paysagiste), Alain GAUTRON (architecte) et CGCB Avocats, est en charge de l'élaboration du PLUi, de son assemblage et de la coordination.

Le cabinet Thema Environnement est en charge des études environnementales.

La SAFER du Centre et la Chambre d'Agriculture du Cher sont en charge respectivement du diagnostic agricole et du diagnostic foncier.

Les réunions de travail relatives à l'élaboration du PLUi se sont décomposées comme suit en 2019 :

- 28/03/2019 : Atelier sur la trame verte et bleue
- 18/04/2019 : Comité de pilotage sur le zonage et le règlement
- 13, 14 et 15/05/2019 : Réunions publiques
- 29/05/2019 : Conférence intercommunale des Maires
- 03/07/2019 : Comité de pilotage relatif au règlement
- 16/07/2019 : Permanence en Communauté de communes
- 04/09/2019 : Conférence intercommunale des Maires
- 18/09/2019 : Conseil communautaire pour l'arrête du projet de PLUi

Autres statistiques de l'activité du service urbanisme de la Communauté de communes :

### ATU – DT – DICT / DOSSIERS TRAITES DE 2016 A 2019

ATU - DT - DICT Bilan des dossiers de 2016 à 2018		2016	2017	2018	2019	Total
Demandes FerCher	ATU	30	45	40	32	233
	DT	0	4	3	1	10
	DICT	1	5	2	0	8
	DT - DICT	37	31	31	61	211
	Annulés	2	3	1	0	6
<b>Total</b>		<b>70</b>	<b>88</b>	<b>77</b>	<b>94</b>	<b>468</b>
Déclarations Entreprises	ATU	6	4	2	0	27
	DT	37	56	98	68	349
	DICT	54	61	109	73	401
	DT - DICT	98	135	437	254	1159
	Annulés	0	0	2	0	2
<b>Total</b>		<b>195</b>	<b>256</b>	<b>648</b>	<b>395</b>	<b>1938</b>

La Communauté de communes étant compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, celle-ci est également compétente de plein droit en matière de Droit de Prémption Urbain.

Le droit de préemption urbain est instauré sur les communes de Saint-Florent-sur-Cher, Villeneuve-sur-Cher, Lunery, Civray, Saint-Caprais, Mareuil-sur-Arnon, Plou.

Durant l'année 2019, et en partenariat avec les mairies concernées, FerCher-Pays Florentais a géré 91 déclarations d'intention d'aliéner au total, dont 56 pour Saint-Florent-sur-Cher, 8 pour Mareuil-sur-Arnon, 7 pour Plou, 5 pour Civray, 9 pour Lunery, 5 pour Saint-Caprais et 1 pour Villeneuve-sur-Cher.